

Renforcer les systèmes réglementaires en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Vers des services universels et résilients grâce à une réglementation plus efficace

Enrayer la crise de l'eau et de l'assainissement requiert une action immédiate à l'échelle mondiale ; le temps est compté.



En 2025, alors qu'il ne reste que cinq ans avant l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et 3,5 milliards – soit près de la moitié de la population mondiale – dépendent encore de services d'assainissement qui ne traitent pas correctement les matières de vidange, occasionnant ainsi quelque 1,4 million de décès par an. Le changement climatique, les pénuries d'eau, les nouveaux polluants, l'urbanisation rapide, la volatilité économique, les migrations, l'augmentation du nombre de conflits et d'autres facteurs aggravent cette crise.

Il est largement admis que disposer de systèmes réglementaires efficaces – notamment de processus d'établissement de règles juridiquement contraignantes, de normes et bonnes pratiques, de cadres de gouvernance, de mécanismes de redevabilité (internes et externes) et de procédures de mise en œuvre, ou encore de processus adéquats d'affectation des ressources – est essentiel pour améliorer les services et garantir leur durabilité et leur résilience, en particulier dans les situations d'urgence et dans les contextes humanitaires. Les pays disposant de systèmes réglementaires fonctionnels et dotés de ressources suffisantes ont plus de chances de progresser dans la réalisation de leurs objectifs nationaux en matière d'eau potable et d'assainissement (analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable [GLAAS] 2022).

La réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement joue un rôle déterminant dans la fourniture d'un accès continu, sûr, abordable et durable aux services, l'amélioration de la santé publique, la protection de l'environnement, la promotion de l'égalité

des genres et la réduction des écarts en matière d'offre de services au profit des populations non ou mal desservies, y compris à destination des établissements humains informels ou des communautés marginalisées et au sein des systèmes indépendants du réseau. Dès lors, les systèmes réglementaires, une fois renforcés, constituent l'assise sur laquelle repose la responsabilité des gouvernements et forment le socle sur lequel s'appuient les régulateurs, les fournisseurs de services indépendants et, surtout, les personnes qui ont besoin de services.

Le présent appel à l'action exhorte toutes les parties prenantes à consolider l'environnement favorable à la réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à soutenir la création ou le renforcement d'associations régionales de réglementation, à faire progresser la réglementation au niveau national grâce à des feuilles de route clairement définies, à introduire des modèles de réglementation adaptés au contexte, à donner la priorité aux populations mal desservies, à mettre en place des mécanismes de financement solides qui s'affranchissent progressivement de l'aide publique au développement (APD) traditionnelle et à tirer parti d'un soutien ciblé et mieux coordonné de la part des partenaires externes. Si les cadres réglementaires sont parfois perçus comme des obstacles administratifs, une réglementation judicieuse et flexible constitue en réalité un outil essentiel pour garantir la stabilité économique, la protection de la santé publique et l'efficacité des services.

Les principaux acteurs stratégiques

- **Les gouvernements et les autorités chargées de la planification** doivent non seulement avoir un rôle moteur dans la promotion du renforcement de la réglementation et de l'alignement des cadres politiques connexes, mais aussi veiller à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient allouées aux organismes de réglementation.
- **Les législateurs (par exemple, les parlementaires)** doivent se montrer constructifs et volontaristes dans la mise en place de structures juridiques adéquates. Ces dernières doivent garantir l'autonomie des régulateurs et assurer un contrôle efficace des performances des prestataires de services.
- **Les banques multilatérales de développement** doivent s'assurer de manière systématique que le renforcement des cadres réglementaires en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) est dûment examiné dans le cadre des négociations entre les chefs de projet et les pays clients sur le soutien à apporter aux projets EAH.
- **Les organismes de bienfaisance, les associations professionnelles et les organisations de la société civile** doivent mobiliser leur expertise, leurs ressources et leurs capacités en matière de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de l'amélioration des cadres réglementaires applicables au secteur EAH.
- **Les associations régionales d'organismes de réglementation** doivent partager leurs expériences et produire des données probantes, lesquelles permettront de renforcer encore davantage les réglementations.

Les associations régionales de réglementation sont essentielles pour relever ces défis dans la mesure où elles servent de plateformes pour la diffusion des bonnes pratiques et le renforcement des capacités, et parce qu'elles encouragent les gouvernements à faire de la réglementation une priorité dans leurs programmes de développement. Elles jouent également un rôle essentiel dans la mutualisation et la répartition des ressources – notamment en ce qui concerne l'expertise technique, les financements et les outils réglementaires – en vue de soutenir les acteurs les moins bien pourvus, favorisant ainsi un renforcement équitable des capacités dans toutes les régions. Le succès de ces structures en Afrique, en Amérique latine et en Europe est riche d'enseignements susceptibles d'étayer des initiatives similaires en Asie et au Moyen-Orient.

APPEL À L'ACTION

Dans le cadre des réunions du Réseau international des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement (RegNet) organisées par l'OMS en 2023 et 2024 et du Forum des régulateurs de l'Association internationale de l'eau (IWA), les régulateurs de plus de 40 pays et les parties prenantes concernées du monde entier ont exposé leur vision d'un environnement réglementaire favorable. Afin de convertir les engagements en actions, ils recommandent que la réglementation bénéficie d'un engagement politique au plus haut niveau et que les pays élaborent des feuilles de route détaillées, graduées et assorties d'objectifs mesurables à l'intention des régulateurs. Cette démarche permettra de créer des environnements favorables qui donneront aux organismes réglementaires les moyens d'obtenir l'ensemble des avantages attendus d'une réglementation efficace.

Dans cette perspective, les acteurs stratégiques clés mentionnés plus haut et toutes les autres parties prenantes doivent :

- **manifester** une réelle volonté de renforcer la capacité d'action des organismes réglementaires, de sorte qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat dans les limites fixées par la loi ;
- **instaurer** une gouvernance solide pour le secteur, accompagnée de cadres stratégiques, juridiques et institutionnels clairs, servant de socle pour une réglementation efficace ;
- **élaborer** des mécanismes de financement et d'investissement durables pour assurer la viabilité à long terme de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dûment réglementés, assortis d'outils tels que les paiements pour services liés aux écosystèmes en guise d'approches complémentaires destinées à soutenir la protection des ressources naturelles ;
- **mettre en œuvre** des mécanismes visant à garantir la transparence et la redevabilité dans toutes les activités réglementaires et opérationnelles ;
- **veiller à** ce que les cadres réglementaires et de prestation de services tiennent explicitement compte des besoins des populations mal desservies ;
- **donner** aux organismes réglementaires les moyens de se doter d'une approche réactive de la réglementation qui s'aligne sur les facteurs sociaux, économiques et normatifs du respect des règles ;
- **mettre l'accent** sur le développement des ressources humaines afin que les institutions de régulation puissent progressivement constituer un vivier de ressources humaines qualifiées à travers l'apprentissage entre pairs, des échanges avec des organismes réglementaires plus matures, des activités de perfectionnement professionnel, des programmes de formation et une assistance technique ;

- **mettre en place** de solides systèmes d'évaluation de la réglementation à des fins de suivi et d'établissement de rapports, en vue de garantir une prise de décision fondée sur des données et d'assurer une gestion adaptative ;
- **institutionnaliser** la pleine participation des parties prenantes et des usagers à la prestation des services publics, en créant de solides plateformes de participation et de retour d'information ;
- **créer** des associations régionales d'organismes de réglementation dans les régions qui en sont encore dépourvues.

Un environnement favorable performant assure aux pays la possibilité de prendre des dispositions réglementaires adaptées au contexte local. De nombreux pays appliquent une approche mixte qui combine différents modèles, tels que la régulation par agence, la régulation par le contrat, la régulation ministérielle et l'autorégulation. Ces dispositions couvrent un large éventail d'aspects, notamment économiques, sociaux, techniques et contractuels, ainsi que des considérations liées à la qualité des services, à la santé et à la sécurité, et à l'environnement. Elles visent à garantir un accès universel et équitable aux services, à donner la priorité aux groupes marginalisés, à protéger la santé publique et l'environnement grâce à des normes applicables, à promouvoir l'accessibilité financière et une tarification équitable, à assurer une prestation de services fiable et à favoriser la résilience face aux chocs. En outre, la transparence et la redevabilité, le financement durable et la participation des parties prenantes sont au cœur de ces systèmes, permettant ainsi une amélioration et une innovation continues. Enfin, de solides mécanismes de concertation, de suivi et de mise en œuvre permettent de faire respecter les normes et de remédier à tout manquement, en tenant compte du droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, tel qu'il a été entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2010.



APPEL À L'ACTION

Enrayer la crise mondiale de l'eau et de l'assainissement requiert une action immédiate à l'échelle mondiale ; le temps est compté. Il convient de renforcer les systèmes réglementaires pour assurer la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs, abordables et durables, protéger la santé publique et favoriser la résilience face à des défis de plus en plus pressants, à l'instar du changement climatique et de l'urbanisation effrénée. Nous exhortons les gouvernements, les régulateurs et toutes les parties prenantes à privilégier des cadres de gouvernance solides, à dégager suffisamment de ressources et à se doter de mécanismes de redevabilité transparents. En faisant évoluer les associations régionales de réglementation, en encourageant la participation des parties prenantes et en adoptant des solutions de financement durables, nous pouvons façonner un environnement favorable à même de garantir un accès universel et inclusif à des services équitables et de protéger le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement. Nous n'avons plus le luxe d'attendre ; il est grand temps de passer de l'engagement à l'action.

Partenaires : African Development Bank ; African Forum For Utility Regulators ; African Water and Sanitation Association ; Agua y Saneamientos Argentinos S.A. ; Applied Microbiology International ; AquaFed ; Asian Development Bank ; Asociación de Entes Reguladores de Agua y Saneamiento de las Américas ; Banka Earth Foundation ; Brazilian Association of Regulatory Agencies ; Eastern and Southern Africa Water and Sanitation Regulators Association ; Gates Foundation ; Global Water Operator's Partnership Alliance ; Global Youth Movement for Water ; Inter-American Association of Sanitary and Environmental Engineering ; Inter-American Development Bank ; International Association of Plumbing and Mechanical Officials ; International Secretariat for Water ; International Water Association ; IVL Swedish Environmental Research Institute ; Lagos State Water Regulatory Commission ; LIS-Water – Lisbon International Centre for Water ; National Water and Sanitation Agency (Brazil) ; Operators without Borders ; Organisation mondiale de la santé ; Rural Water Supply Network ; Sanitation and Water for All ; Sustainable Sanitation Alliance ; The Butterfly Effect ; The Nature Conservancy ; The World Bank ; United Nations Children's Fund ; Water & Sanitation for Urban Populations ; Water Integrity Network ; Water Sector Regulatory Council, occupied Palestinian territories ; Water Youth Network ; WaterAid ; Waterlinks ; World Plumbing Council ; World Vision.